

# Ce que dit le rapport et ce qu'il ne dit pas

► « Le Soir » dévoile la substantifique moelle du rapport de la commission d'enquête parlementaire. ► Une « brique » de plusieurs centaines de pages qui dévoile, en creux, un rapport de forces entre la majorité et l'opposition.

**L**e Soir a pu consulter une version quasiment bouclée du rapport de la commission d'enquête sur le Kazakhgate. Ce bilan de 16 mois d'investigation sera voté ce vendredi matin par les 17 commissaires, probablement majorité contre opposition. Un texte intéressant : autant pour ce qui y est écrit que pour ce qui est mis sous le boisseau.

## 1 Sûreté de l'Etat : peut mieux faire

« C'est sur des bases erronées et incomplètes que la Chambre a voté la naturalisation de M. Patokh Chodiev ».

Si la commission parlementaire était un repas qui traîne en longueur, l'analyse du processus de naturalisation de deux des membres du fameux trio d'hommes d'affaires caucasiens en fut l'entrée. Un peu indigeste... Ce volet de l'enquête est le seul qui a été voté à l'unanimité par les 17 commissaires. Les députés constatent, en ce qui concerne Patokh Chodiev, que « les informations dont disposait la Sûreté de l'Etat (...) n'ont pas été transmises à la Chambre, alors que celles-ci auraient pu influencer négativement le processus de naturalisation ». Une pierre dans le jardin du renseignement belge. Au passage, les députés épinglent aussi le par-

quet de Nivelles. A la fin des années 1990, la justice n'a pas cherché à connaître le pedigree judiciaire du milliardaire. Conclusion : la Chambre a naturalisé l'homme d'affaires « sur des bases erronées ». En revanche, les enquêteurs n'imputent aucune responsabilité à l'ex-bourgmestre MR de Waterloo Serge Kubla, par ailleurs voisin de l'oligarque, dans la délivrance du passeport belge. Le libéral a bien écrit à la Chambre pour demander l'accélération de la procédure de son ami, mais le courrier est arrivé hors délai. Dont acte.

## 2 Diamantaires : un lobbying « normal »

« Il est normal que les parlementaires ou les membres du gouvernement entrent en contact avec (...) des groupes d'intérêts ».

A l'origine de l'idée même d'instaurer une loi autorisant le recours à des transactions pénales, il y a le lobby diamantaire. La commission l'a établi avec clarté. De longue date, les Anverso ont voulu échapper aux saisies de leurs biens, en marge de poursuites pour – par exemple – des affaires de fraude fiscale. L'idée : remplacer ces saisies, qui impactent négativement leur commerce, par une transaction avec la justice. « Il arrive fréquemment que des organisations proposent une législation déjà préparée afin de trouver une solution juridique », constate dans son rapport la commission, qui n'y voit pas malice. Une partie de l'opposition voulait aller plus loin dans ses recommandations. D'une part, en instaurant un registre des lobbyistes au Parlement. D'autre part, en laissant une trace des noms de tous ceux qui ont participé à la rédaction

d'un projet ou d'une proposition de loi. Ces deux recommandations ont été rejetées par la ma-

ajorité. On renvoie aux avancées du groupe de travail sur le « renouveau politique ». Circulez ? Pas tout à fait ! Le rapport souligne tout de même que « les avocats » du lobby diamantaire « n'ont pas fait preuve de transparence envers la Chambre et le Sénat ».

## 3 Didier Reynders : blanchi

« 2 février 2012 : Didier Reynders rencontre Catherine Degoul, en présence d'Armand De Decker, pour évoquer l'éventuelle libération conditionnelle de Jean-Pierre Bemba ».

La commission d'enquête parlementaire ne relève aucune faute dans le chef de Didier Reynders, qui en sort blanchi sur toute la ligne. Deux éléments objectifs pouvaient mêler le ministre des Affaires étrangères au Kazakhgate. Lesquels ? D'abord, cette rencontre avec deux acteurs majeurs du dossier kazakh, les avocats Catherine Degoul et Armand De Decker. La date a toute son importance : en février 2012, la loi sur la transaction pénale est votée depuis de longs mois. Par ailleurs, il est avéré que l'objet de cette rencontre était l'éventuelle libération conditionnelle de Jean-Pierre Bemba, alors emprisonné à La Haye par la Cour pénale internationale. Didier Reynders a fourni à la justice, puis aux députés, la lettre remise en ce sens par l'avocate française. L'autre élément troublant était un courrier du 4 avril 2012 entre Catherine Degoul (décidément !) et Damien Loras, un conseiller diplomatique de l'Élysée sous Nicolas Sarkozy. Le conseil du trio kazakh y affirmait mettre « en copie Didier Reynders ». Cette éventuelle « copie » n'a jamais pu être découverte par les enquêteurs. Le ministre a confirmé à la commission n'avoir « jamais reçu » une telle lettre.

Côté SPA et Ecolo, l'histoire

n'est pourtant pas terminée. « Je n'ai pas de "smoking gun", il n'y a pas de preuves mais des indices », a déclaré Dirk Van der Maelen au sujet de l'accélération début 2011 de l'évolution de la législation sur la transaction pénale. Georges Gilkinet abonde : M. Reynders « a tout de même joué un rôle politique très actif dans l'adoption rapide de la loi ». A la justice, désormais, de tenter de clarifier le rôle des uns et des autres.

## 4 Armand De Decker : « Déontologiquement pas acceptable »

« La commission estime qu'il n'est pas déontologiquement acceptable que le vice-président du Sénat de l'époque, M. Armand De Decker, se soit permis de solliciter une intervention du ministre de la Justice de l'époque, M. De Clerck, afin que ce dernier intervienne dans un dossier judiciaire en cours ».

A l'issue de 16 mois de travaux, le MR réfute avec force que le parti francophone se trouverait « à tous les étages du Kazakhgate », comme on a pu l'entendre du côté des socialistes flamands. En revanche, le rapport tel qu'il sera voté par la majorité n'épargne pas Armand De Decker.

Le lobbying de l'ex-bourgmestre d'Uccle, en tant qu'avocat des intérêts kazakhs, auprès de Stefaan De Clerck et de son ministère de la Justice ?

« Déontologiquement » pas acceptable. Pan !

La visite du Bruxellois à Paris, pour rencontrer (sous une fausse casquette de « président de la délégation parlementaire belge au renseignement ») un responsable des services secrets français et lui remettre des documents classifiés ?

« Déontologiquement » pas acceptable. Pan, pan !

La commission pointe enfin un « conflit d'intérêts », non si-

gnalé par l'intéressé au Sénat, lorsqu'Armand De Decker a participé aux travaux législatifs sur la transaction pénale.

Une charge des députés de la majorité, MR compris, qui ne comble pourtant pas tout le monde. Georges Gilkinet dénonce une attitude « *extrêmement élémentaire* » des libéraux envers l'ancien sénateur : « *La gravité des fautes commises aurait dû justifier depuis longtemps l'exclusion de M. De Decker du parti. Indépendamment de ce que la justice va décider, je pense qu'on pourrait lui retirer son*

*statut de ministre d'Etat* », propose le député Ecolo (voir ci-contre).

## 5 La France : « immixtion » plutôt qu'« ingérence »

« La commission estime qu'il est inopportun et inacceptable que des autorités étrangères s'immiscent, de quelque manière que ce soit, dans une instruction en cours en Belgique en raison d'intérêts économiques »

Voici LA bataille sémantique qui a agité la commission d'enquête parlementaire : faut-il parler d'« *ingérence* » de la France dans une affaire qui

concernait la Belgique ? Bref, d'une affaire d'Etat ? Triturée dans tous les sens, l'appréciation finale, adoptée par la seule majorité, déclare inacceptable que « *des autorités étrangères* » – pas la France en particulier – « *s'immiscent* » – et non « *s'ingèrent* », trop sensible aux oreilles diplomatiques – « *dans une instruction en cours* ». Il n'est pas fait mention du processus législatif...

Un texte pesé au gramme près.

Lex-bras droit de Nicolas Sarkozy, Claude Guéant, a confirmé devant les parlementaires avoir aidé à monter l'équipe d'avocats

pour trouver une solution juridique en Belgique au trio kazakh, tout en refusant avoir influé sur l'adoption de la loi « *transaction pénale* ». Côté opposition, on regrette un rapport qui dénoterait « *d'un manque de respect de la Belgique envers elle-même* ». Exit, finalement, un amendement rédigé par le CDH qui proposait à Didier Reynders d'aller remettre à son homologue français le rapport de la commission, histoire de lui signifier le courroux du Royaume. La diplomatie passe avant tout ! ■

LOUIS COLART

## SANCTION

### Retirer un titre de ministre d'Etat ?

Georges Gilkinet, député Ecolo, membre de la commission Kazakhgate, veut, dit-il, priver Armand De Decker de son titre de ministre d'Etat. Christian Behrendt, constitutionnaliste (Université de Liège) recadre : « *Ce serait une première en Belgique. Je m'interroge. Si l'on veut, par là, retirer à Armand De Decker ses prérogatives politiques, celles qui sont liées au titre de ministre d'Etat, cela n'a pas beaucoup de sens. Car elles sont quasi nulles en réalité : la seule prérogative des ministres d'Etat, c'est de se réunir en Conseil de la Couronne, ce qui s'est produit lors de l'affaire royale, puis à la veille de l'indépendance du Congo, et voilà tout. En revanche, si l'on veut atteindre Armand De Decker dans son honorabilité, là, ce serait une véritable sanction. Jamais cela ne s'est produit en Belgique, vous imaginez alors ce que cela peut signifier pour la personne concernée ? Mais je dis attention : et la présomption d'innocence ? C'est sacré. Il y a une procédure judiciaire en cours. En termes de sanction politique, je rappelle au passage que M. De Decker a un mandat de parlementaire, et que le parti auquel il appartient peut opérer s'il le veut. C'est, à mon sens, le bon angle pour agir éventuellement ».*

# coulisses Ça cogne comme jamais

**J**eudi matin, en conférence de presse à la Chambre, Dirk Van der Maelen, SPA, président de la commission d'enquête sur le Kazakhgate, répond à un journaliste qui l'interroge à propos de la présumée responsabilité de Didier Reynders dans toute cette affaire : il soutient que « *des indices* » l'accablent, même s'il n'y a pas, dit-il, de « *smoking gun* », littéralement de « pistolet fumant », traduisez de « preuve irréfutable »... Là, on se dit que des balles (le poids des mots) se perdent. Dans le genre, le même voit un « *réseau bleu* » MR qui mène droit à Chodiev, à l'Élysée, à l'adoption de la loi sur la transaction pénale sur pression extérieure. Ne parlons pas du CD&V, qui, à l'entendre, se met au service du lobby des diamantaires.

Le socialiste flamand marche dans les pas de Georges Gilkinet, parlementaire Ecolo qui, la veille, toujours à propos de l'attitude de la majorité en commission d'enquête, avait parlé d'« *opération de blanchiment de la réalité* », on vous passe la « *masquerade* ».

Des accusations extrêmes. Qui rendent compte – il faut prendre les responsables politiques au sérieux – de la conviction tant du socialiste flamand que du vert francophone : la majorité fédérale étouffe un scandale d'Etat...

## Des accusations graves

### DIDIER REYNDERS

Le rapport parlementaire est un triomphe pour Didier Reynders. N'en déplaise à Dirk Van Der Maelen (SPA) et Georges Gilkinet (Ecolo), qui ne cachent pas leur « *trouble* » sur le rôle du ministre dans l'accélération, début 2011, de la loi « transaction pénale »... Reste l'enquête judiciaire, pour mettre un point final à leurs « *doutes* ».

Rarement des forces politiques se sont affrontées en ces termes. Pas même lorsque la N-VA s'était hissée au fédéral en 2014, lorsque des élus francophones avaient dénoncé publiquement certaines proximités avec les milieux ex-collaborationnistes et que cela avait défrayé la chronique. Pas grand-chose à voir. Accuser d'étouffer un scandale d'Etat, c'est autre chose. Il n'y a pas plus grave.

Les bleus ont pris la mesure jeudi. Avant la séance publique, les députés libéraux réformateurs se sont retrouvés à la Chambre : « *On est trop gentils, on se fait canarder, il faut répliquer* ». Leur communiqué circonstancié rédigé la veille, sur le thème : « *Le dossier se dégonfle* », faisait bisounours à côté. L'un d'eux, membre de la commission Kazakhgate, confiait à l'issue de la réunion : « *Blanchiment de la réalité ? On est, de leur part, dans la falsification des faits ! Ils ne veulent pas voir la réalité : Didier Reynders n'a rien à se reprocher, tout l'indique, et ça, ils ne veulent pas l'accepter, c'est insupportable. Ils militent aveuglément depuis le début des travaux de la commission. Savez-vous que nous avons demandé au président de s'adresser au parquet afin de mener une enquête sur les fuites qui avaient lieu, sur les infos livrées en interne et qui se retrouvaient*

*le lendemain dans les médias ? Van der Maelen n'a rien voulu savoir, il a classé la demande sans suite. Alors que sortir des infos d'une commission d'enquête, c'est grave* ».

Dans l'après-midi, le MR expédie un communiqué adapté. Il explique que Didier Reynders est étranger aux faits – « *Accuser un homme sans preuve est un acte infamant* » – et frappe l'homme en retour. A la guerre comme à la guerre : « *L'obstination de M. Van der Maelen à l'encontre du MR relève du cas psychiatrique* ». Un bleu énervé motive pour nous : « *C'est psychiatrique, Van der Maelen comme Gilkinet ont tous les deux une obsession, c'est connu. Ils veulent la peau de Didier Reynders, qui incarne le mal pour eux, c'est une forme de maladie* ».

## Trumpisation

On quitte la Chambre. Un responsable libéral-réformateur ramasse les morceaux ou prend de la hauteur, c'est selon : « *Blanchiment de la réalité, mascarade, réseau bleu... C'est nouveau dans le débat politique en Belgique, un langage que seule l'extrême droite employait jusqu'il n'y a pas longtemps. On entre dans la trumpisation. On ne sait pas où ça conduit. Rien de bon sans doute pour les grandes familles politiques. Ça prépare le terrain pour les extrêmes* ». ■

DAVID COPPI

### STÉPHANIE DE CLERCK

L'ancien ministre de la Justice (CD&V) a reçu la visite, à son domicile, d'Armand De Decker. Avec sa casquette d'avocat des intérêts kazakhs, il a demandé au ministre d'intervenir en leur faveur. Les collaborateurs du ministre, effarés, ont entendu le même discours. Le rapport pointe qu'il n'a pas été donné suite à cette demande.

### YVES LETERME

C'est sous son gouvernement qu'a été négociée et votée la loi d'élargissement de la transaction pénale, puis que cette loi a été appliquée au bénéfice du trio kazakh. Face à la commission d'enquête, Yves Leterre a dénoncé, avec des mots forts, la cellule d'avocats mise en place par Paris et le rôle d'Armand De Decker : « *C'est abject* ».

**ARMAND DE DECKER****Lâché par le MR**

L'avocat belge du trio kazakh a-t-il orienté le processus législatif en vue de favoriser les intérêts de ses clients ?

Le rapport ne le dit pas. Il pointe en revanche des fautes, au *minimum*, déontologiques et relevant du conflit d'intérêts. Les conclusions, sévères, ont été votées par tous, y compris par les libéraux réformateurs.